GD Biotech agri-agro solutions	Modalités d'accueil de personnel externe à la plateforme de génotypage haut-débit	Version 1.2
GDB_PRO_18	Extraction/Génotypage	28/08/2023
Rédaction : K. LE ROUX	Vérification : L. LIETAR	Approbation : C. AUDEBERT

1. OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION

Les professionnels qui y travaillent sont spécialement formés et compétents à appliquer les consignes générales d'hygiène et de sécurité appropriées et les mesures d'urgence à prendre dans l'exercice de leur fonction. Toute personne circulant dans ces espaces et qui n'est pas formée s'expose à ces risques qui peuvent représenter un réel danger pour elle-même et pour les autres. Cette procédure décrit les modalités d'accueil de personnel extérieur à la plateforme de génotypage haut-débit GD Biotech, située au second étage de la société GÈNES DIFFUSION basée au 3595 route de Tournai 59501 DOUAI CEDEX, afin de le protéger des risques potentiels existants, tout en lui assurant l'accessibilité si nécessaire.

2. TEXTE DE RÉFÉRENCE

La présente procédure tient compte des exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17025.

3. PERSONNEL CONCERNÉ

- Personnel GD Biotech exerçant en continu ou temporairement au second étage de la société GÈNES DIFFUSION,
- Personnel de l'entreprise de nettoyage des locaux désignée pour l'entretien du second étage de la société GÈNES DIFFUSION.

4. <u>DESCRIPTION DES OPÉRATIONS EN SITUATION NORMALE DE FONCTIONNEMENT</u>

4.1 Accès aux locaux de la société GENES DIFFUSION

La plateforme de génotypage haut-débit se soumet à l'article 10 du règlement intérieur du groupe GÈNES DIFFUSION, relatif à l'accès à l'entreprise (Annexe 1).

4.1.1 En dehors des heures d'ouverture

L'accès au bâtiment est contrôlé par des portes à vérouillage programmé et n'est accessible que par activation via un code d'identification personnel. Une alarme est activée en nocturne et les jours non ouvrés.

4.1.2 Pendant les heures d'ouverture

GD Biotech AGRI-AGRO SOLUTIONS	Modalités d'accueil de personnel externe à la plateforme de génotypage haut-débit	Version 1.2
GDB_PRO_18	Extraction/Génotypage	28/08/2023
Rédaction : K. LE ROUX	Vérification : L. LIETAR	Approbation : C. AUDEBERT

Toute personne extérieure à l'entreprise est invitée à se présenter à l'accueil afin de s'identifier auprès de l'hôtesse et lui faire part de l'objet de sa visite. Elle est invitée à patienter dans le hall d'accueil de la société. L'hôtesse avise par téléphone la personne ou le service visité, qui viendra prendre en charge le visiteur au niveau du hall de la société et l'invitera à l'accompagner dans la salle de réunion ou service adapté.

4.2 Accès aux locaux GD Biotech

Le second étage de la société GÈNES DIFFUSION est librement accessible au personnel interne à la société, néanmoins la plateforme de génotypage haut-débit GD Biotech a mis en place des mesures de sécurité en définissant des zones d'accès autorisées ou non à un personnel identifié, formé et compétent à appliquer et faire appliquer les consignes générales d'hygiène et de sécurité.

4.2.1 Zones libres d'accès

Le passage de couloir, les bureaux, et la salle de pause sont libres d'accès.

4.2.2 Zones soumises à l'autorisation d'accès

Les salles soumises à autorisation d'accès sont identifiées comme suit :

- Stockage
- Laverie
- Traitement des prélèvements
- Extraction ADN
- Pré-PCR génotypage
- Post-PCR génotypage

Leurs portes sont fermées, des affiches précisent l'interdiction d'accès à toute personne extérieure au service.

4.2.3 Personnel autorisé

- Directeur Recherche et Développement
- Responsable plateforme génotypage haut-débit
- Techniciens scientifiques
- Techniciens de laboratoire
- Assistants Ingénieurs
- Personnel de l'entreprise de nettoyage des locaux désignée pour l'entretien du second étage de la société GÈNES DIFFUSION.

Il incombe au personnel autorisé de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses habilitations, de sa sécurité et de sa santé ainsi que celle des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions de travail.

GD Biotech AGRI-AGRO SOLUTIONS	Modalités d'accueil de personnel externe à la plateforme de génotypage haut-débit	Version 1.2
GDB_PRO_18	Extraction/Génotypage	28/08/2023
Rédaction : K. LE ROUX	Vérification : L. LIETAR	Approbation : C. AUDEBERT

Chaque salarié autorisé doit prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité affichées (respect des pictogrammes) et disponibles dans le système qualité.

4.3 Accueil de personnel extérieur à la plateforme de génotypage haut-débit

4.3.1 Nouveaux salariés et stagiaires GD Biotech

Après ou lors de la première semaine de présentation des infrastructures et personnels, une première réunion se tient, celle-ci a pour enjeu principal la sensibilisation aux enjeux liés à la qualité. Lors de cette réunion, le nouvel arrivant se verra remettre le manuel qualité et un accès au système documentaire. Une présentation de ce système sera réalisée en vue d'en simplifier l'appropriation, les consignes générales d'hygiène et sécurité appliquées à l'activité de la plateforme de génotypage haut-débit en font partie. Le nouveau salarié ou stagiaire autorisé doit prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité affichées (respect des pictogrammes) et disponibles dans le système qualité.

4.3.2 Personnel extérieur

Le personnel extérieur à l'entreprise doit se présenter à l'accueil de la société GÈNES DIFFUSION pendant les heures d'ouverture. Le responsable de la plateforme de génotypage haut-débit ou la personne du service désignée rejoint le hall de la société pour accueillir et accompagner le visiteur jusqu'à la plateforme de génotypage haut-débit.

Le personnel extérieur est guidé par le responsable ou la personne du service désignée. Pour toute nécessité d'accès aux zones soumises à autorisation d'accès définies au paragraphe 5.2.2 du présent document, le personnel extérieur devra :

- être informé de l'exposition aux risques
- compléter le formulaire GDB_FORM_21_Accès aux zones soumises à autorisation
- être équipé par la personne du service qui l'accompagne
- respecter les consignes de sécurité affichées (respect des pictogrammes) à l'entrée de la zone le temps de son intervention.
- signaler la fin de son intervention à la personne du service désignée.

5. **DOCUMENTS ASSOCIÉS**

GDB_EXT_FI_Le Règlement intérieur groupe Gènes DIffusion_220307 GDB_PRO_09_Consignes générales d'Hygiène et Sécurité appliquées à l'activité de la Plateforme de Génotypage haut-débit GDB_FORM_21_Accès aux zones soumises à autorisation

6. ANNEXE(S)

GD Biotech AGRI-AGRO SOLUTIONS	Modalités d'accueil de personnel externe à la plateforme de génotypage haut-débit	Version 1.2
GDB_PRO_18	Extraction/Génotypage	28/08/2023
Rédaction : K. LE ROUX	Vérification : L. LIETAR	Approbation : C. AUDEBERT

Annexe 1 : Extrait du réglement intérieur de la société GENES DIFFUSION

Article 10 : Accès à l'entreprise

Les entrées et sorties du personnel s'effectuent par les accès prévus à cet effet.

Le personnel n'a accès aux locaux de l'entreprise que pour l'exécution de son contrat de travail et/ou de ses missions, il n'a aucun droit d'y entrer ou d'y demeurer pour une autre cause sauf s'il peut se prévaloir d'une autorisation délivrée par leur Responsable hiérarchique.

Il est interdit au personnel d'introduire ou de faire introduire dans l'entreprise des personnes étrangères à celles-ci, sans raison de service, sauf droits reconnus aux institutions représentatives du personnel ou dérogation de l'employeur.